

DÉLIBÉRATION N° 19/271

Séance du vendredi 13 décembre 2019

Approbation de l'avenant à la convention avec les cinémas Gaumont Pathé portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur le bâtiment de la Géode et autres biens annexes.

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 25 juin 2015 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie - M Bruno Maquart,

Vu le rapport de présentation,

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie réuni le 13 décembre 2019 décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation du bâtiment Géode, signée avec les Cinémas Gaumont Pathé (LCGP), tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait à Paris,
Le 13 décembre 2019

Le président du conseil d'administration



Bruno Maquart